



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 36/2023

SÉANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le lundi 18 septembre 2023)

Présents : 9

Absents : 10

(Pouvoirs : 5)

Présents : Mesdames Claire ANCEL, Yolande VON HOF, Messieurs Antoine DORR, Michel DUMONT, Jean-Luc BOHL, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Salvatore TABONE.

Absents excusés :

Bertrand DUVAL	(pouvoir donné à Pierre MUEL)
Odile JACOB-VARLET	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Roger PEULTIER)
Bernard STAUDT	(pouvoir donné à Antoine DORR)
Lucien VETSCH	(pouvoir donné à Salvatore TABONE)

Jean BAUCHEZ, Philippe HARDY, François HENRION, Véronique KREMER, Frédéric NAVROT

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RENOUELEMENT DE LA CANALISATION DN200 - SÉCURISATION DU PLATEAU DE FRESCATY

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'une consultation a été engagée pour le recrutement d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue du renouvellement d'une canalisation stratégique de secours du Plateau de Frescaty.

Cette consultation s'est effectuée, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, selon une procédure adaptée, librement définie par l'entité adjudicatrice.

Cette consultation a été lancée le 1^{er} septembre 2023 pour une remise des offres fixée au 15 septembre 2023 à 11H00.

La CAO s'est réunie le 27 septembre 2023 à 14h30 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen de la ligne budgétaire, Monsieur le Président propose :

- de retenir l'offre de la société CONSILIUM dont le siège social est situé au 4 rue de Bertrix 88130 CHARMES pour un montant de 39 900 € HT
- d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 septembre 2023,

ATTRIBUE le marché public de maîtrise d'œuvre en vue du renouvellement de la canalisation DN200 pour la sécurisation du plateau de Frescaty à la société CONSILIUM dont le siège social est situé au 4 rue de Bertrix 88130 CHARMES pour un montant de 39 900 € HT ;

AUTORISE la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du présent marché.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 27 septembre 2023,

Le Président,



RÉGIE DE L'EAU
DE METZ MÉTROPOLITAIN DE METZ

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.